

L'ADAC 65, un outil au service des élus locaux

TARBES-INFOS du Vendredi 6 juin 2014 par [Rédaction](#)



Michel Pélieu, président de l'ADAC 65 et Daniel Tulsa, directeur

En Septembre 2012, le Conseil Général a souhaité aller plus avant dans son traditionnel partenariat avec les collectivités locales en créant avec des collectivités volontaires, l'Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités (ADAC 65).

Pour simplifier le quotidien des élus et **permettre l'aménagement** de notre territoire et par là-même, **le soutien à l'économie locale**, L'ADAC 65 existe pour accompagner les collectivités porteuses de projets.

L'ADAC est une boîte à outils au service des élus. Juristes et techniciens sont à la disposition des 240 communes et 10 communautés de communes adhérentes en 2014.

En 2013, 300 dossiers ont été traités.

L'équipe pluridisciplinaire de l'Agence joue de proximité avec ses adhérents afin de bien cerner leurs problématiques.

Deux types d'accompagnement

1- *une assistance technique à maîtrise d'ouvrage (AMO)*, assurée par des techniciens pour des projets d'aménagement et d'équipement publics.

Il s'agit d'établir un dossier d'aide à la décision, et d'évaluer la faisabilité et l'opportunité de l'opération, en faisant appel à l'ingénierie de partenaires techniques (CG 65, Syndicat Départemental Electrification, Parc National des Pyrénées, CAUE...).

Guichet unique, l'Agence met en relation les élus et partenaires qui allouent des dispositifs d'aides publiques (Etat, Région, Agence de l'eau...).

L'Agence intervient également en phase opérationnelle en proposant un appui pour le choix du maître d'oeuvre et une assistance jusqu'à la présentation du projet.

2- une assistance juridique et administrative, assurée par des juristes.

L'Agence accompagne ses adhérents dans leur gestion locale quotidienne : appui à la rédaction d'actes juridiques, analyse et la transmission de textes et de jurisprudences,...

Les adhérents sollicitent l'Agence plus particulièrement pour la gestion domaniale, les **pouvoirs de police** (sécurité, salubrité, tranquillité, moralité publiques), **le funéraire** (extension du cimetière...).

Le constat est qu'un premier appel au Pôle Juridique génère par la suite de nombreuses demandes.

Cette mutualisation des moyens permise par L'ADAC offre la possibilité à ses adhérents, quelle que soit leur envergure, de bénéficier d'une **véritable ingénierie**.



De nombreux élus sont venus écouter Michel Pélieu et Daniel Tul sa lors de l'assemblée générale

Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue hier, à l'amphithéâtre du STAPS copieusement garni, le site internet de l'agence (www.adac65.fr) a été présenté aux élus, maires pour la plupart.